



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-024-2024-04

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2024-03-25-00012 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de ses suppléants auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2024-03-25-00012

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral
n°IDF-2017-11-30-011 portant nomination de la
régisseuse d'avances et de recettes et de ses
suppléants auprès de la régie d'avances et de
recettes régionalisée de la préfecture
d'Ile-de-France

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de ses suppléants auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2017-11-30-10 du 30 novembre 2017 modifié portant institution d'une régie d'avances et de recettes régionalisée auprès de la préfecture d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 du 30 novembre 2017 modifié portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de sa suppléante auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-07-30-037 du 30 juillet 2020 modifié portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de sa suppléante auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-04-12-00003 du 12 avril 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-10 portant institution d'une régie d'avances et de recettes régionalisée auprès de la préfecture d'Île-de-France ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 25 mars 2024 ;

Sur proposition de la Préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Madame DETOURBET Anne, Secrétaire administrative de classe normale, est nommée, à compter de la signature du présent arrêté, régisseuse de la régie régionale d'avances et de recettes instituée auprès de la préfecture d'Ile-de-France.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de régisseuse de Madame WALTER Jocelyne.

Article 3 : Madame DETOURBET Anne percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 susvisé.

Article 4 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame BENARD Rose née LIGIER, adjointe administrative principale 2^{ème} classe, est désignée mandataire suppléante.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des acte administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessibles à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 25 mars 2024

La Préfète, Secrétaire générale aux moyens mutualisés

Signé

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD